

Lyon le 25 janvier 2011-

A Madame la Présidente,
A Madame et Messieurs les Membres de la Commission du Débat Public

Je m'oppose à la concession autoroutière , parce que dans le cadre d'autoroutes désormais privatisées cette opération serait à nouveau un détournement de fonds publics à des fins de profit privé mais également pour dénoncer une fois de plus la politique de l'Etat qui n'assume plus ses responsabilités en matière (entre autres) de structuration des territoires.

Face aux besoins des populations, l'Etat reporte la demande d'efforts financiers sur les collectivités locales tout en les privant de moyens par le gel des dotations et l'assèchement de la fiscalité locale, en particulier la taxe professionnelle. Les collectivités sont dans un piège :
Soit elles ne répondent plus aux besoins des citoyens, soit elles augmentent indéfiniment la fiscalité des ménages.

Devant cette impasse est proposée la potion amère du Partenariat « Public/Privé), c'est-à-dire la mutualisation des coûts : en l'occurrence, l'Etat verserait une subvention d'équilibre à la société autoroutière de 150 millions d'euros, une société autoroutière. Et la privatisation des bénéfices par une société autoroutière.

D'autres solutions de financement existent mais nécessitent une volonté politique différente de celle à l'œuvre à ce jour, il suffit de donner la parole aux organisations syndicales et aux partis politiques de gauche et d'écouter leurs propositions.

Jean-Luc FLAVENOT
Agent territorial du Rhône
Citoyen, contribuable et électeur